

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 06/09/16  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/09/16  
Affichage le : 24/10/16  
Transmission préfecture le : 24/10/16  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20161014-lmc194843-BF-1-1  
Du : 24/10/16  
Délibération exécutoire le : 24/10/16

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 14 octobre 2016

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2016**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-2, L.3312-3, L.3312-4 et L.3312-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 22 janvier 2016 adoptant le budget primitif 2016,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 20 juin 2016 approuvant les comptes de gestion et les comptes administratifs 2015,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 20 juin 2016 portant affectation des résultats de l'exercice 2015 au budget principal 2016,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 20 juin 2016 adoptant le budget supplémentaire 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1er : Adopte la décision modificative n°1 2016 du budget principal arrêtée en dépenses et en recettes à 1 247 922,93 € en fonctionnement et à -20 273 733,00 € en investissement, telle qu'elle figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Article 2 : Adopte la révision des autorisations de programme à hauteur de – 7 100 000 € telle que recensées dans les annexes de la maquette budgétaire de la décision modificative n°1 2016.

Article 3 : Adopte la décision modificative n°1 2016 des budgets annexes telle qu'elle figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et arrêtée en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

<b>Budgets annexes</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
IFSY	140 291 €	74 291 €
Très Haut Débit	0 €	0 €

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2016

Délibération ADOPTÉE A LA MAJORITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (39) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

S'Abstient (1) : Philippe Brillault.

Absents excusés (2) : Marie-Célie Guillaume, Yves Vandewalle.

Procurations (6) : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Christine Boutin à Georges Bénizé, Pierre Fond à Pierre Bédier, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin.